



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Avenir du centre hospitalier général de Châteaudun

Question orale n° 124

### Texte de la question

M. Philippe Vigier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'avenir du centre hospitalier général de Châteaudun. Le projet de groupement hospitalier de territoire prévoit la fermeture de la maternité de l'hôpital, ce qui entraînerait nécessairement la fermeture d'autres services. À terme, l'hôpital général de Châteaudun pourrait être transformé en hôpital de proximité et ne plus être autorisé à exercer des activités en chirurgie et en obstétrique, ce qui serait inacceptable. En effet, cela aurait pour effet d'aggraver la fracture médicale dans le Sud de l'Eure-et-Loir et de diminuer l'offre de soins disponible pour les 57 000 habitantes et habitants du bassin de vie de Châteaudun. Les professionnels de santé, les syndicats et les élus locaux sont fermement opposés à toute fermeture ou réduction des activités des services de l'hôpital, en particulier celui de la maternité et demandent à ce que soit établi un véritable projet pour l'établissement prenant en compte son rôle et sa fonction de centre hospitalier général, dans le respect d'un aménagement du territoire garant de l'égalité des habitants. Ils y travaillent actuellement dans la cadre d'une démarche concertée qui permettrait, en 3 mois seulement, de bâtir un projet partagé pour l'hôpital général de Châteaudun. Cette démarche correspond à la volonté du Gouvernement qui considère que les hôpitaux sont essentiels pour un aménagement du territoire équilibré et que les élus et professionnels de santé doivent être associés à l'élaboration des projets territoriaux de santé. Il lui demande donc si elle compte soutenir cette initiative et par quelles actions.

### Texte de la réponse

#### CENTRE HOSPITALIER DE CHÂTEAUDUN

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Vigier, pour exposer sa question, n° 124, relative au centre hospitalier de Châteaudun.

**M. Philippe Vigier.** Madame la ministre des solidarités et de la santé, je voudrais appeler votre attention sur la situation de l'hôpital de Châteaudun, dans le département de l'Eure-et-Loir.

Il y a quelques semaines, vous avez accompagné le Premier ministre, M. Édouard Philippe, à Châlus. Au cours de ce déplacement, celui-ci a prononcé des phrases importantes : « La République doit garantir un égal accès aux soins à ses citoyens, où qu'ils habitent en France. La situation actuelle constitue [...] une véritable rupture d'égalité pour celles et ceux qui, parce qu'ils ont simplement la malchance de vivre au mauvais endroit, ne peuvent pas accéder rapidement à des soins médicaux ».

Si je cite ces paroles, c'est que, comme vous le savez – nous avons déjà eu l'occasion d'en parler ensemble – le département de l'Eure-et-Loir est, en la matière, l'un des plus sinistrés de France ; on y compte 87 médecins pour 100 000 habitants, secteurs privé et public confondus. Notre hôpital, qui est en train d'être intégré dans un groupement hospitalier de territoire comprenant aussi les hôpitaux de Chartres, de Dreux et de Nogent-le-Rotrou, est malheureusement victime d'un démantèlement progressif de ses services : après la cardiologie et

une partie de la pneumologie, c'est aujourd'hui la maternité dont on nous annonce la fermeture. Pourtant, on y compte jusqu'à 366 naissances, et on n'y a jamais déploré aucun accident. On vient à cette maternité depuis 142 communes autour de Châteaudun, voire depuis les départements du Loiret et du Loir-et-Cher.

Nous avons donc pris le taureau par les cornes, avec les professionnels de santé de l'hôpital, ceux du secteur privé, les usagers et les élus, afin de bâtir un projet alternatif de territoire. L'hôpital se trouve, madame la ministre, au cœur d'un bassin de vie de 57 000 habitants ; il est distant de 50 minutes ou 1 heure en voiture d'Orléans-La Source et de 50 minutes de Chartres. Comment imaginer que l'on n'y dispose pas d'une maternité susceptible d'accueillir les femmes qui souhaiteraient y accoucher ? Nous avons par conséquent engagé une démarche active. Nous avons demandé à l'agence régionale de santé un délai de trois mois, et nous serons prêts à la fin du mois de février ou au début du mois de mars à démontrer qu'un projet alternatif est possible.

Une pétition en ligne montre l'attachement viscéral des habitants du territoire à cette maternité ; elle a d'ores et déjà recueilli plus de 15 000 signatures. Je vous demande de nous faire confiance, de nous donner un peu de temps, afin que les paroles prononcées par le Premier ministre prennent toute leur résonance, car il doit y avoir dans les territoires des services de proximité. Bien sûr, il ne s'agit pas de disposer de toutes les spécialités – mais qui peut prétendre que la cardiologie, la pneumologie, les urgences ou la maternité ne sont pas des éléments vitaux d'un hôpital ? Si l'hôpital de Châteaudun les perdait, il ne serait plus un hôpital général, il ne serait qu'un hôpital de proximité.

Je vous dis tout cela avec beaucoup de gravité, madame la ministre, en étant conscient que c'est un défi à relever – mais je suis persuadé que nous pouvons le faire ensemble.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

**Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé.** Monsieur le député, le centre hospitalier de Châteaudun est un hôpital de proximité, et il le restera ; le terme « proximité » renvoie précisément à l'objectif de répondre de façon concrète aux besoins des populations concernées.

Un établissement comme le centre hospitalier de Châteaudun a toute sa place dans la gradation de l'offre de soins que nous mettons en place dans le cadre des groupements hospitaliers de territoire. Il est donc en train d'être pensé en complémentarité avec des hôpitaux porteurs de plus grands plateaux techniques, et en forte articulation avec les soins de ville.

Concernant la maternité, cette dernière est confrontée depuis longtemps à des problèmes de sécurité, d'organisation et surtout de continuité médicale, avec une baisse d'activité. Or lorsqu'il est question de maternité, la sécurité est, et doit rester, notre priorité absolue. Toutes les études internationales le montrent : la sécurité dans le champ des maternités est étroitement liée au niveau d'activité du service.

J'entends les revendications qui sont exprimées et que vous relayez. La transformation d'une maternité en centre périnatal de proximité ne signifie pas un affaiblissement de l'hôpital ni de l'offre de soins, bien au contraire. L'élaboration d'un projet avec l'ensemble des acteurs est en cours. Cette démarche a reçu, en novembre dernier, l'aval de l'agence régionale de santé, en liaison avec la direction de l'hôpital. Je ne peux que me féliciter de cette volonté de mener une démarche participative avec les acteurs de l'hôpital, dont les propositions viendront enrichir la réflexion globale actuellement menée par la direction de l'établissement en matière de projet médical et de gradation des soins.

Je souhaite, monsieur le député, que les réflexions actuellement menées puissent aboutir au résultat d'offrir à la population du bassin dunois un accès aux soins efficace, durable et sécurisé.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Vigier.

**M. Philippe Vigier.** La transformation de la maternité en centre périnatal entraînera la fermeture du bloc

opérateur. Cela fait maintenant un an et demi que l'agence régionale de santé nous promet de la chirurgie ambulatoire. À l'heure où je vous parle, il n'y a toujours rien, bien qu'une étude prospective ait été faite. Pourquoi ? Parce que nous n'avons jamais reçu le moindre soutien de la part du centre hospitalier de Chartres ou du groupement hospitalier de territoire, les médecins refusant de se déplacer jusqu'à chez nous.

Madame la ministre, nous ne nous laisserons pas faire. Nous ne pouvons travailler que dans un climat de confiance ; or, aujourd'hui, c'est la défiance organisée.

Vous avez raison : la sécurité doit être la règle – mais pour cela, il faudrait que lorsqu'un gynécologue souhaite travailler dans cet hôpital, sa demande soit relayée par la direction, ce qui n'est pas le cas, comme vous le savez, puisque j'ai dû prendre contact directement avec votre cabinet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Vigier](#)

**Circonscription :** Eure-et-Loir (4<sup>e</sup> circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 124

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Solidarités et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 janvier 2018](#)

**Réponse publiée le :** 31 janvier 2018, page 565

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [23 janvier 2018](#)